



24.04.2016 – 14:15 Uhr

## **Il faut interdire les expériences contraignantes sur les primates / Communiqué Protection Suisse des Animaux PSA, Société Zurichoise de protection des animaux et Fondation «Tier im Recht»**

Basel (ots) -

La Protection Suisse des Animaux PSA, la Société Zurichoise de protection des animaux et la Fondation «Tier im Recht» appuient toutes l'introduction d'une interdiction à l'échelle nationale des expériences contraignantes sur les primates. En particulier dans la recherche fondamentale subventionnée par l'Etat, il y a souvent - pour un vague gain de connaissances - des expérimentations causant douleurs et souffrances et, de surcroît, la détention des animaux subissant ces épreuves n'est pas conforme aux besoins de l'espèce.

Dans une lettre ouverte non encore publiée de l'organisation de lobbying «Recherche pour la vie», dont les organisations de protection des animaux ont eu connaissance (<http://bit.ly/24bVEWF>), il est prétendu qu'une interdiction des expériences contraignantes sur les primates, comme l'exige la Conseillère nationale Maya Graf dans une motion\*, serait dommageable pour la place suisse de la recherche. Les organisations de protection des animaux rejettent cette assertion car elle est infondée à leurs yeux; elles mettent du même coup l'accent sur leur exigence d'un plus fort engagement de l'Etat en faveur de la promotion et de la mise en oeuvre de méthodes de substitution aux expérimentations animales.

Nos plus proches cousins

Durant les deux dernières décennies, des milliers de primates, dont 251 pour la seule année 2014, ont été utilisés à des fins d'expériences; plus de la moitié d'entre eux a fait l'objet d'expériences contraignantes qui peuvent entraîner de graves atteintes - sans qu'il en soit résulté des bénéfices d'ordre médical ou thérapeutique. Cela n'est pas autrement surprenant. En effet, si proches les singes soient-ils des êtres humains, ils ne souffrent pas des mêmes maladies (de civilisation). Les différences sont trop grandes pour que les expérimentations animales puissent apporter des découvertes significatives, transposables à l'homme.

Par contre, compte tenu de leurs aptitudes cognitives et émotionnelles, les primates occupent une place particulière. Du point de vue de la protection animale, il est injustifiable de les confiner en tant que «modèles animaux» dans des cages de laboratoire, les isoler socialement, les soumettre à des expériences, les apeurer et leur infliger des douleurs.

Propagande trompeuse

S'agissant de la propagande trompeuse de «Recherche pour la vie», les organisations de protection animale précitées constatent ce qui suit:

Jusqu'à ce jour, la preuve fait souvent défaut, dans la mise au point et le contrôle de vaccins contre de graves maladies infectieuses et dans la recherche portant sur les troubles et les maladies neurologiques, que des succès obtenus sont imputables à la recherche effectuée sur des primates. Prétendre que chaque nouveau lot de vaccin contre la poliomyélite devrait être testé pour des raisons de sécurité sur les primates est tout simplement faux. Pour ce faire, des autres procédures de tests sont autorisées depuis longtemps.

Malgré des décennies d'expérimentations menées à l'échelle planétaire sur des singes, ces modèles animaux n'ont rien apporté d'essentiel au développement de vaccins contre le SIDA. Des animaux infectés par le virus VIH ne développent aucun syndrome similaire au SIDA. L'utilité des expériences sur primates pour la mise au point de médicaments, thérapies ou vaccins pour des patients atteints du SIDA est infime, comparée à la souffrance que l'on a infligée aux animaux.

Pour le développement d'antidépresseurs, des primates sont notamment soumis à un isolement social afin de produire artificiellement un état semblable à la dépression humaine. Dans l'évaluation de l'utilité du médicament, il n'est pas tenu compte du fait que les dépressions chez l'homme ont aussi bien des causes biologiques que psychologiques. La psychothérapie tente d'explorer et traiter ces dernières. Des études permettent de conclure que les résultats obtenus dans ce contexte sont plus durables et meilleurs que ceux obtenus par l'administration de substances bénéfiques pour le moral, mises au point dans les expériences sur primates comportant des états dépressifs simulés.

\* Motion (15.4241) «Interdire les expériences sur les primates leur causant des contraintes»  
[www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20154241](http://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20154241)

Contact:

Dr med. vet. Julika Fitzi  
Protection Suisse des Animaux PSA  
Service spécialisé Expérimentations animales  
Téléphone: 071 310 12 38 ou 079 332 02 54  
[julika.fitzi@tierschutz.com](mailto:julika.fitzi@tierschutz.com)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019041/100787072> abgerufen werden.